

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

CRGE OCCITANIE

Dénomination sociale :

Représenté(e) par :

Adresse :

Téléphone :

Mail :



Nombre total de salariés
sous contrat au 1er Janvier :

| | |
|--|-------|
| GE de moins de 10 salariés | 200 € |
| Fédération, Collectivité, Institution, etc | 350 € |
| GE de 10 salariés et plus | 450 € |
| GE ensemblier (GE / GEIQ / ETTI) | 600 € |

Une facture acquittée vous sera transmise à réception de l'adhésion.

J'adhère au CRGE Occitanie et règle la somme totale de
Occitanie, ou par virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0119 8518 247).

par chèque, libellé à l'ordre du CRGE

Merci de préciser le nom de votre GE sur le virement.

Je reconnais avoir pris connaissance de
la charte qualité de l'emploi et souscrire
pleinement aux engagements en matière de
qualité d'emploi défendue par le CRGE.

Je m'engage à informer le CRGE en cas de
développement de mon GE sur un autre
territoire de la Région Occitanie ou autre branche
professionnelle que celui / celle sur laquelle /
laquelle le GE était positionné initialement.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent :

Tampon de la structure :

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie



Site de Montpellier
VEAS Parc 2000, 41 Rue Yves Montand,
34080 Montpellier

09 67 08 04 53



Site de Toulouse
55 avenue Louis Breguet, Bâtiment Hermès,
31400 Toulouse

09 67 08 04 53



www.crge-occitanie.fr



POURQUOI ADHERER AU CRGE OCCITANIE ?

Adhérez à un réseau dynamique, réactif, proactif et engagé.

1

Accompagnement individualisé via 5 items :

- Le projet associatif
- Gestion du GE
- Politique RH
- Communication
- Développement des GE



Accompagnement juridique

2

Accès à une boîte à ressources digitales

(Dossiers, modèles de documents, notes d'informations...).

3

Promotion & mise en réseau

(Réunions territoriales, salons, etc).

4

Animation du réseau des GE

(Partage d'expériences, clubs, séminaires, ateliers...).

5

Veille et prospective

(observatoire, recherche action, cellule RSE).

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ :

COM MAD & Expertises personnalisées

(soumis à proposition personnalisée, tarification complémentaire privilégiée).



CHARTE CRGE OCCITANIE

«QUALITÉ D'EMPLOI DANS LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS»

Préambule

La Conférence Régionale du Travail, initiatrice de l'association CRGE Occitanie, Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie, a, conformément aux articles 2, 5 et 18 des statuts de cette association, élaboré et validé une charte «Qualité d'Emploi dans les Groupements d'Employeurs».

L'adhésion des Groupements d'Employeurs (GE) au CRGE OCCITANIE implique donc l'adhésion à la présente Charte. Celle-ci a pour objectifs principaux :

- De contribuer, au sein des Groupements d'Employeurs, à développer et garantir la qualité d'emploi, notamment au regard des critères de pérennité d'emploi (CDI) et des conditions de travail.
- De contribuer au développement d'un dialogue social réel et effectif.
- De lier par un engagement réciproque le CRGE et les GE adhérents pour contribuer à la mise en place et au suivi d'une démarche qualité d'emploi.



Les critères Qualité de la Charte

Les engagements de la Charte sont fondés sur les critères «Qualité d'Emploi» suivants :

- Développer des emplois pérennes (CDI).
- En matière de recrutement, s'appuyer prioritairement sur le service public de l'emploi, seul garant d'un recrutement non-discriminant.
- Développer une pratique réelle du dialogue social au sein du GE en favorisant l'émergence de représentant(s) du personnel et/ou de délégué de site.
- Contribuer au développement professionnel des salariés au travers de l'accès à la formation.
- Prendre en compte la gestion des âges.
- Offrir des conditions de travail de qualité en termes d'organisation du travail, d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Effectuer annuellement un entretien de bilan formalisé avec chaque salarié, et en assurer le suivi.